

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0025955

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8264

Société : R.A.Q.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nouine Dalila

Date de naissance : 08/05/67

Adresse : Rue Allal Ben Abdellah Residence Regye Al-Darab

Apt 62 Boulagaz CASA-ANNE

Tél. : 06 61 438 432

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Jamal BENJELLOUN TOUIM

Cabinet de Neuropsychiatrie

et de Sexologie

203, Bd Zerkouni - Casablanca

Tél: 05 22 95 01 36 / 37

Taxe: 05 22 95 3250

ACCUEIL

21 NOV. 2023

Age:

Nouine DALILA

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Ellet d'épilepsie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : Noune DALILA

Le : 31/10/2023

Autorisation CNDP N° : A-A-215 /2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31-12-2023	(n° PSY)	CB	4500 Dh	Jamal BENJELLOUN Spécialiste en Neurologie et de Sexologie Zektouni - Casablanca 0522 95 01 36 / 37 091023259

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chemin du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURGOGNE BERRADA HAFIZI Halima Tél. 05 42 27 73 44	31.10.23	852,80 dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

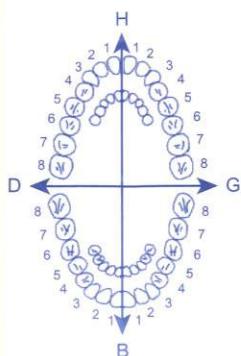
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
000000000	000000000
000000000	000000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Benjelloun Touimi Jamal

Neuropsychiatre & Psychothérapeute

Sexologue

Adulte et Enfants

Electroencephalographie

203, Bd. Zerkouni - (Près de Twin Center)

4^e Etage - Casablanca

Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

Casablanca; le :

21. 10.

الدكتور بن جلون الترمي جمال

اختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية والعقلية

الأمراض الجنسية والصعوبات الجنسية

العلاج والتحليل النفسي

التخطيط الكهربائي للدماغ

203، شارع الزرقطوني - (قرب التوين)

الطابق الرابع - الدار البيضاء

الهاتف : 0522 95 01 37 / 0522 95 01 36

23

دار البيضاء، في:

~~180.00 + 3
540.00~~

Chambre Dahlia

SV

Dr. Jamal BENJELOUN TOUMI
Cabinet de Neuropsychiatrie
203, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 0522 95 01 36 / 37
(INPE: 09123259)

165,00
Aionglin = 1910
Traitement de 50 Jrs

SV

DR. BENJELOUN TOUMI
Neuropsychiatrie
203, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 0522 95 01 36 / 37
(INPE: 09123259)

PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél. : 05 22 27 73 44

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
6 118000 011576

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
LOT : 23E001
PER.: 04/2025
6 118000 011576

LOT 232403 3
EXP 07/2025
PPV 165.00 DH

Axonyl® 100 mg
60 comprimés pelliculés sécables
AMM N° : 34974/2019/DMP/ISO/22
6 118000 023906

PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél. : 05 22 27 73 44

Dr. Jamil BENJELLOUN TOUIMI
Cabinet de Neuropsychiatrie
et de Sexologie
203, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 05 22 95 01 36 / 17
INPE: 091023259

LOT 231051 1
EXP 03 2026
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules
6 118000 021681

LOT 231051 1
EXP 03 2026
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules
6 118000 021681

LOT 231051 1
EXP 03 2026
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules
6 118000 021681